



Numéro de l'acte	2018-83-URBDV
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

QUESTION N°2018-83

URBANISME : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par la Société TRANSPORTS SAINT ARNOULD (TSA) – Avis du Conseil Municipal

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2018 portant à consultation du public une demande d'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société TRANSPORTS SAINT ARNOULD (TSA),

Dans le cadre des procédures d'utilité publique, la demande présentée par la Société TRANSPORTS SAINT ARNOULD, dont le siège social est situé rue des Cormettes à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt de stockage sur la commune d'ARQUES.

Cette activité relève de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Dans le cadre de ces dernières, cette demande doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal.

La consultation se déroule pendant une période d'un mois du 18 juin 2018 au 18 juillet 2018 inclus. Le dossier est mis à la disposition du public à la mairie d'ARQUES, lieu d'implantation du site, aux jours et heures d'ouverture du public.

La Société TRANSPORTS SAINT ARNOULD est spécialisée dans le transport et l'activité logistique. Elle dispose actuellement d'un site de stockage sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, constitué de 35 000 m² d'entrepôts de stockage répartis en 5 bâtiments. Les produits stockés dans ces entrepôts sont :

- des produits finis de type bières en bouteilles,
- des produits finis de types bières en boîte métallique,
- des palettes de matériaux de conditionnement : bouteilles vides, boîtes métalliques vides, capsules métalliques, barquettes en carton, film plastique.

Toutefois, la société TRANSPORTS SAINT ARNOULD est susceptible de stocker d'autres produits de nature combustible « non dangereux » entrant dans le champ d'application de la rubrique n°1510. Afin de faire face à une augmentation de production des brasseries, la société TRANSPORTS SAINT ARNOULD souhaite construire un nouvel entrepôt logistique.

Le projet consiste donc en la création d'un entrepôt logistique de 24 000 m² sur une unité foncière de 8,6 hectares située avenue Isaac Newton, Parc d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa à ARQUES. Cet entrepôt comprendra 8 cellules de 3 000 m² destinées au stockage de produits combustibles relevant de la rubrique ICPE n° 1510.

Le contenu du dossier n'appelle pas d'observation particulière de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'exploiter un entrepôt logistique par la Société TRANSPORTS SAINT ARNOULD sur le territoire de la Commune d'ARQUES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 10 juillet 2018

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Affiché le 11 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 0 absent non excusé
- 2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.